NUMERO LXIV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 10. Août 1802.

De NAPLES, *le 8. Juillet.*

LE retour du Roi dans cette Capitale va être suivi dans peu de celui de la Reine, retirée jusqu'ici dans le sein de la Famille Impériale à *Vienne*. Une petite Escadre a, le 4. de ce mois, fait voile d'ici, [illegible] à *Trieste* attendre & recevoir [illegible] du Monarque, & la ramener à [illegible] Le Roi, avant de quitter la *Sici*[illegible] provisoirement chargé du Gouverne[illegible] ce Royaume l'Archevêque de *Pa*[illegible] *Pignatelli*. Cette nomination fut [illegible] à la Députation des Etats de la *Si*[illegible] la Lettre suivante.

[illegible] Majesté, étant sur le point de s'ab[illegible] du Royaume, a daigné nommer pro[illegible]ent, & jusqu'à ce qu'il aura été éta[illegible] nouvelle forme de Gouvernement & [illegible] Royale permanente en Sicile, *Mgr.* [illegible]que Pignatelli, *Archevêque de cette [illegible] à la place de Président & Capi[illegible] Général du Royaume & des Isles en [illegible]tes, avec tous les honneurs, pou[illegible] prérogatives, dont les autres Prési[illegible] Prédécesseurs, ont joui. Je vous [illegible] par ordre du Roi, de cette nomi[illegible] pour que vous en soyez instruits, & [illegible] vous fassiez de cette information [illegible]nvenable.*"

[illegible]RME, le 15. Juin 1802.

[illegible]) FRANÇOIS SERATTI.

[illegible] eu, le 6. de ce mois, grand *Ga*[illegible] Cour *Napolitaine*, pour célébrer [illegible] de naissance de l'Infante *Marie*[illegible] *d'Espagne*, Epouse future du Prin[illegible]. Le Ministre de Sa Majesté à [illegible] dû demander solemnellement le [illegible] jour la dite Princesse en Maria[illegible] l'Héritier de la Couronne des [illegible]*ciles*.

[illegible]TRAIT *d'une Lettre de* MÜNSTER *du 3. Août.*

[illegible] les efforts du Chapître de *Mün*[illegible] pour conserver à ce Pays son existen[illegible]cienne, sont tombés à néant, & même l'élection d'un nouvel Archiduc d'*Autriche* pour Prince-Evêque. Les intérêts de la *Prusse* viennent, dans cette lutte, de triompher tout-à-fait des intérêts, non pas de nos Chanoines seuls, mais de la Maison Impériale même, si étroitement liée de vues avec les premiers. Enfin les projets de la Maison de *Brandebourg* à l'égard de ce Pays, depuis si longtems annoncés, préparés & soutenus par Elle en toutes manières & sans déguisement, ont reçu aujourd'hui leur entière exécution. Ce matin, vers les 10. heures, trois-mille Hommes de Troupes *Prussiennes* sont à-la-fois entrés dans cette Ville par diverses Portes, & l'ont occupée au nom de leur Souverain. Cet événement, néanmoins, n'a pas causé le moindre trouble ni desordre. Au contraire, tout étoit disposé pour faire une bonne réception au Militaire *Prussien*, qui en effet a reçu, à son arrivée, le meilleur accueil qu'il pût désirer. Les Troupes Episcopales avoient même été commandées à se rendre dans l'intervalle, avec le sabre seul, sur la Place d'Armes; & elles s'y trouvent réunies en ce moment, pour (dit-on) être incorporées dans l'Armée *Prussienne*. On voit, que les Magistrats & Habitans, sçachant le sort du Pays décidé déjà dans les Cabinets des Puissances prépondérantes, & prêt à l'être encore sur les lieux par la Force armée, ont aisément sacrifié leurs voeux & desseins précédens au besoin de se concilier l'amitié du nouveau Maître. Les divers arrangemens amiables, suivis à l'occasion de l'entrée des Troupes *Prussiennes* dans cette Ville ainsi que dans une grande partie du Pays, avoient été concertés à *Hildesheim* entre le Général-Ministre de *Schulembourg* & le Conseiller de *Furstemberg*, envoyé au premier par notre Régence. Les communications officielles, faites au Chapître vers la fin du mois passé, sur l'approche des Troupes du Roi de *Prusse*, amenèrent bientôt l'envoi d'un Député au Commissaire principal de Sa Majesté: Et encore avant cette démarche on rendit une Proclamation, pour exhorter le Peuple à une con-

duite tranquille & passive en cette circonstance. La Proclamation étoit ainsi conçue."

„ *Le Doyen, Sénieur, & tous les Chanoines de l'Eglise Cathédrale de* Münster, „ *gouvernant* ad interim *l'Evêché de* Münster *&c.* "

„ *Le Chapitre régnant, depuis que le Gouvernement de cet Evêché lui est dévolu, s'est proposé le bien-être de chaque Sujet pour but unique de ses soins; & il ose se flatter, qu'aucun des Habitans du Pays ne méconnoîtra ceci, & que tous mettront par conséquent une confiance illimitée dans ses ordres & exhortations. C'est sur la persuasion de ces dispositions des Habitans, que le Chapitre régnant se fonde en ce moment, en ordonnant aux Sujets de toutes les conditions,* " de se tenir „ *quilles lors de l'entrée des Troupes Royales* „ Prussiennes; *de traiter avec hospitalité le* „ *Soldat à loger chez eux, & d'en prévenir* „ *les besoins, quand il lui faudra du secours* „ *& de l'assistance; de s'abstenir dans la conversation de toutes réflexions Politiques;* „ *de ne point chercher à se rendre justice eux-mêmes dans des démêlés avec des Militaires, mais de porter incontinent & sans* „ *exaggération les griefs, qu'on peut avoir* „ *contre eux, devant les Officiers publics ou* „ *Magistrats locaux, &, à défaut de ceux-ci,* „ *devant l'Officier Militaire présent dans l'endroit, & de s'en référer à leur décision,* „ *ou, si on la croit injuste, de ne s'en plaindre qu'auprès d'Autorités supérieures, &* „ *de ne se permettre jamais aucunes voyes de* „ *fait.* " *L'exacte observation de ces règles peut seule garantir au Sujet son repos & sa tranquillité, & leur négligence devroit lui attirer l'animadversion de ses Supérieurs. Mais, tandis que le Chapitre régnant croit être obligé, par son devoir & par son amour pour les Habitans de ce Pays, de leur faire ses exhortations, il ne manquera pas non plus, de l'autre côté, de veiller avec une vigilance redoublée au* bien vrai & durable *des Sujets.* "

„ *Afin que la Présente parvienne à la connoissance de chacun, elle sera livrée à l'impression, lue du haut des Chaires, insérée* „ *dans l'*Intelligenzblatt, *affichée où il le faut,* „ *& un Exemplaire d'icelle communiqué à* „ *chaque Officier public ou Magistrat local.* "

Fait sous le Sceau &c. à MÜNSTER le 24. Juillet 1802.

Vidit (Signé) ENGELBERT de WREDE de MELSCHEDE.

De WESEL, *le 4. Août.*

C'est hier, le 32me anniversaire de la naissance de Sa Majesté *Prussienne*, que les Troupes de ce Monarque doivent avoir occupé tous les Territoires, qui lui sont échus à l'occasion du nouveau partage des Pays Ecclésiastiques & Villes Impériales de l'Empire *Germanique*. Deux Compagnies de Grenadiers du Régiment de *Hesse-Cassel* se mirent en marche d'ici, avant le grand matin, sous les ordres du Capitaine *Böhler*, pour aller prendre possession de l'Abbaye de *Werden*. Le même Capitaine *Cordier*, avec un Détachement de 60. Hommes, partit de notre Ville *Elten* dans un dessein semblable. Un bataillon de Grenadiers de *Jeckner* [illegible] de se rendre à *Essen*, & d'en occuper le District. L'organisation de ces trois Abbayes voisines avoit été confiée aux Conseillers *Engels* & de *Rappard*; & ils suivirent de près le Militaire, l'un à *Essen*, l'autre à *Werden*, & le troisième à *Elten* le Secrétaire de Finance Mr. [illegible]. Déjà ont est informé de l'arrivée [illegible] pes & Commissaires dans les Abbayes dites, ainsi que de la réception [illegible] le, que les Habitans leur ont fait [illegible] on s'intéressera le plus à connoître [illegible] nifeste, par lequel le changement [illegible] vernement y a été annoncé. [illegible] la traduction littérale.

„ *Nous* FRÉDÉRIC-GUILLAUME *par la grâce de Dieu Roi de* Prusse, [illegible] *de* Brandebourg, *Archi-Chambellan & Electeur du* St. Empire Romain, *&c.*

„ *Aux Chapitres Ecclésiastiques de* Werden & Elten, *ainsi qu'au reste de nos Vassaux, aux Féodaux, Allodiaux, & à tous les Habitans & Sujets de ces Pays, grâce & bienveillance Royales, & tout bien!*

„ Par le Traité de Paix conclu à [illegible] le 9. Février 1801. entre S. M. Impériale [illegible] maine & l'Empire *Germanique* d'une part, & la République de *France* de l'autre part; que par les Négociations ultérieures [illegible] en conséquence, & l'Accord conclu entre nous & d'autres Puissances, les choses devenues-là, qu'en indemnité de la perte de nos Provinces, situées au-delà du Rhin, cédées à la dite République pour l'affermissement repos général & de la Paix, il nous a été attribué & adjugé entre autres Pays [illegible] à nous, à nos Héritiers & Descendans de toute notre Maison Royale-Electorale les Abbayes d'*Essen*, *Werden* & *Elten*, [illegible] séculières & comme une Possession [illegible] re, en sorte qu'à perpétuité elles appartiennent à notre Sceptre & restent à notre Maison Royale-Electorale, & que Nous, & nos successeurs dans les Dignités de Roi & Electeur, y posséderons & exercerons les droits & pouvoirs de Seigneur-Souverain & [illegible] Suprême, que Nous possédons & exerçons dans nos autres Etats: Et, eu égard à l'accord sus-dit, Nous avons jugé à-propos & résolu de faire prendre possession [illegible] des Pays précités, de tous leurs [illegible] partenances & dépendances, & d'y faire notre Gouvernement."

ous exécutons ceci actuellement & en
e cette Patente. Ainsi nous exigeons
e tems, avec autant de bonté que d'em-
ent, de la part des Chapitres Ecclésia-
x *Essen*, *Werden* & *Elten*, qui déjà se
ent jusqu'ici sous notre protection &
tie respective, ainsi que de tout le Cler-
les Féodaux, Allodiaux, Habitans
s de ces Pays, sans distinction d'état
ng, qu'ils se soumettent à notre Gou-
ent: Et Nous les exhortons à ne s'op-
aucune manière à cette prise-de-pos-
ni aux Commandans, Troupes ou
laires, qui en sont chargés par nous;
geant au contraire à nous considérer
dès-à-présent & à nous reconnoître
leur Roi & Prince légitime, à nous
er une parfaite obéissance & toute
on & fidélité, à s'abstenir tout-à-fait,
peine de notre ressentiment sérieux,
recours à des Autorités étrangères,
ter duement, dès que nous le deman-
le Serment usité de foi & hommage."
revanche Nous les assurons pour tou-
notre bonté & grâce Royales, de
bienveillance paternelle & protection
en général, de notre application in-
à augmenter leur bien-être & bon-
à les faire jouir au plus haut degré
les avantages de la Société-Civile,
que nous avons constamment désiré
d'atteindre ce but en faveur de nos
ujets fidèles."

Reste Nous avons confié la direction
de la prise-de-possession des Pays
, ainsi que l'organisation de l'Admini-
publique dans ces Pays, à notre Gé-
Cavalerie, Ministre intime, effectif
ant d'Etat & de Guerre, Contrôleur-
des Finances, Chevalier des Ordres
les *Noir* & *Rouge* &c, le Comte de
bourg-*Kehuert*; & Nous avons or-
que, sous sa direction, le Lieute-
néral de *Blücher* effectuât la prise-de-
avec le Corps de nos Troupes, com-
ar lui; & qu'une Commission Civile,
ment désignée par nous, & accom-
ss Troupes, mît ordre à toutes les
Civiles ultérieures qu'il y auroit à
Nous attendons, en conséquence,
les Habitans & Sujets de ces Pays,
conformeront à tous les arrangemens
notre nom par ces Autorités, com-
néral à toutes les dispositions, que
ons à-propos de prendre à leur
ur leur propre salut, & pour éten-
& sur leurs Pays l'heureuse in-
les bienfaits de notre domination,
principes éprouvés du Gouverne-
pen. Nous voulons aussi, que, pro-
ent & jusqu'à nouvel ordre, tous les
& Officiers publics demeurent dans
ctions & les poursuivent régulière-
observant la marche des Affaires jus-
rée; & ils doivent se souvenir, que
par-là ils acquerront un titre à la continuation de notre grâce & de notre confiance ultérieures."

„ En foi de quoi nous avons signé de notre „ propre main cette Patente, & l'avons fait „ confirmer par l'apposition de notre Sceau „ Royal."

Ainsi fait & donné à KÖNIGSBERG le 6. Juin 1802.

(*Signé*) FRÉDÉRIC-GUILLAUME
(*Contre-signé*) HAUGWITZ.

De PARIS, *le* 14. Thermidor (2. *Août.*)

On attendoit déjà impatiemment la proclamation du résultat des Votes du Peuple *François* sur le *Consulat perpétuel* de *Bonaparte*; proclamation, qui peut-être alloit amener encore d'autres événemens mémorables. La curiosité publique à cet égard n'est pas satisfaite jusqu'ici; mais on paroît du moins avoir l'annonce, qu'elle ne tardera plus longtems à l'être. Il a été inséré hier dans le *Journal officiel* un Message des *Consuls* au *Sénat-Conservateur*, par lequel ils ont envoyé à cette Assemblée, il y a quatre jours, les Régîtres contenant les Votes en question, & l'ont invitée à les dépouiller. Ce Message, intéressant, en ce qu'il promet le développement prochain d'une affaire, importante par elle-même aussi bien que par les suites qu'elle peut avoir, attire encore l'attention sous le rapport du partage des rôles entre les premières Autorités en cette circonstance principale. En voici la teneur.

MESSAGE du 10. *Thermidor* an 10. (29. Juillet 1802.)

Les *Consuls* de la République au *Sénat-Conservateur*.

„ SÉNATEURS, *Le* 16. Floréal (6. *Mai*) *dernier*, *le* Tribunat *émit le Voeu*, „ *qu'il fût donné au* Premier-Consul *un gage* „ *éclatant de la reconnoissance Nationale.*" *Ce Voeu fut applaudi par le* Corps-Législatif, *& répété par un mouvement spontané des Citoyens. Le Sénat éleva plus haut ses pensées; &, dans l'accomplissement de ce Voeu, il voulut trouver un moyen de plus de donner au Gouvernement cette stabilité,* " *qui seule mul-* „ *tiplie les ressources, imprime la confiance* „ *au-dehors, établit le crédit au-dedans,* „ *rassure les Alliés, décourage les Ennemis,* „ *écarte les fléaux de la Guerre, permet de* „ *jouir des fruits de la Paix, & laisse à la* „ *sagesse le tems d'exécuter tout ce qu'elle* „ *peut concevoir pour le bonheur d'un Peu-* „ *ple libre.*" *Le* Premier-Consul *pensa, que les circonstances de sa première nomination lui faisoient une Loi de n'accepter cette ré-élection que quand le Peuple* François *auroit donné, par son assentiment, une preuve de son attachement & de sa confiance perma-*

nente pour le Magistrat ; qui avoit été l'objet de son premier choix. Dans cette occasion, nous crûmes devoir exécuter en entier la pensée du Sénat : *Le Peuple* François *y a répondu ; de presque tous les Départemens sont parvenus au Gouvernement les Actes, qui contiennent l'expression de sa volonté. C'est au* Sénat *que nous avons cru, dans cette circonstance nouvelle, qu'il appartenoit de dépouiller & de proclamer le Vœu du Peuple. Nous avons ordonné au Ministre de l'Intérieur de mettre à sa disposition les Régîtres ; où le Vœu National est consigné : Nous invitons le* Sénat *à prendre dans sa sagesse les mesures, qu'il croira les plus convenables pour en constater le résultat.*

Le *Second-Consul*, (Signé) CAMBACÉRÈS.

Par le *Second-Consul*,

Le Secrétaire-d'Etat, (Signé) H. B. MARET.

En attendant, les projets, mis par les Rédacteurs du *Bulletin* pour la réforme ultérieure du G ment, ne sont pas abandonnés par contraire ils y reviennent en ce & même d'autres Ecrivains Politi commencé à appuyer le fond de l positions.

*** *On a appris de* Trieste, *en* 11. *Juillet de l'année courante* 180 *venoit d'y mourir, à l'âge à-peu* 61. *ans, par un lent dépérissement d Mr.* FREDOLIN DE PARAVIC *devant Colonel & Capitaine effecti Régiment licencié des Gardes* Suisse *vice des* Pays-Bas-Unis.

A vendre une Maison spacieuse, située à LA HAYE, *au centre de la Ville & Quartier le plus achalandé pour Magasins de toute espèce ; avec un grand Jardin & Remise, & nombre d'autres agrémens pour suivre un Négoce de considération. Ceux qui pourroient désirer des renseignemens ultérieurs, voudront bien s'adresser à* HORRIX, *dans le* Spuystraat, *Lettre S. N°. 27, à* LA HAYE, *ou à* L. LIG *dans la* troisième Rue d'Utrecht, *entre le* Kerkstraat *& le* Princegragt, *N°. 96. à* Amst

A louer une bonne, commode & spacieuse Maison de Campagne, nommée le Ch Heel, *avec un très-grand Jardin d'environ six Arpens, entouré de murailles ; un arborisée de Marronniers, Pêche, Chasse, Basse-Cour fermée, Pigeonnier &c. ; très bien située aux confins du Département de la* Meuse-Inférieure, *à un quart de la* Meuse, *attenante au Village de* Heel, *à portée de plusieurs Villes, telles* Venswaert, Maeseyck, *& Ruremonde ; cette dernière n'est qu'à une lieue. S pour les renseignemens ultérieurs & les conditions, au Citoyen* CORNELIS, *Re Bien de* Heel, *près de* Maeseyck.

DAVID SCHILTING & GEIER *de* LEIPZIG *mettront en vente à* Franc Mein, *à la prochaine Foire d'Automne, dans leur Magasin Lettre G. N°. 55,* Notre-Dame, *un superbe Assortiment de Marchandises d'*Angleterre, *composé de nes, Indiennes, Chals, Bouras, Piqués, Velours, Courte-pointes, Cassimirs & autres Articles ; le tout choisi avec le plus grand soin, & se distinguant, tant p beauté, la perfection & l'élégance, que par la modicité des prix.*

HENRI BROUWER, Phz. THIERRY ZYLMANS, SIMON FABER, *Courti dront le 27. Août* 1802. *à 4. heures de l'après-midi, au Logement dit* la Hure glier, *à* ROTTERDAM, *au plus offrant une partie d'environ* 500,000. *Livres* brun, *& ce en Portions suivant leurs Numéros. On peut s'adresser pour de plus formations chez les sus-dits Courtiers.*

Sermons de feu Mr. J. R. BOUILLER, *ci-devant Pasteur de l'Eglise* Walon sterdam, 2. *Vol. in* 8vo. *On souscrit pour cet Ouvrage* jusqu'au 15. de ce mois sterdam *chez* J. J. GEYLER & Comp. *Editeurs, & chez les principaux Librai République. Prix f* 5. *d'*Hollande *sur Papier ordinaire ; & f* 7. *sur Papier vél*

LOOY & VAN SPAAN *à* ROTTERDAM, *en* Hollande, *ont publié :* Cat prorum omnis ordinis, Latinâ aliisque doctioribus Linguis conscriptorum (N°. *se trouvent dans leur Magasin, & qu'ils vendent pour Argent comptant à des p ques. Le dit Catalogue contient plus de* 2600. *Articles courans & rares, princ les meilleures Editions des Auteurs Classiques* Grecs & Romains, *& sera suivi tems par de nouveaux Supplémens.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

LEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 10. Août 1802.

EXTRAIT d'une Lettre de GIBRALTAR *du 24. Juin.*

Robert Barlow, commandant le Vaisseau du Roi, *le Triomphe*, de 74. Canons, ccompagné d'une Frégate, a fait voile pour *Alger*, afin de demander raison à cette égence *Barbaresque* des procédés, qu'elle vient de se permettre contre le Pavil- on *Britannique:* Elle a détenu trois Navires *Anglois*, sous prétexte qu'ils avoient asseports pour la *Méditerranée*, ou de vieux Passeports déjà employés par d'au- ens. D'après ce motif de leur invention, les *Algériens* ont condamné les Vais- leurs Cargaisons, & les ont vendus comme confisqués. Les Equipages ont été Esclavage. Sir *Robert Barlow* commencera sans doute par réclamer ces derniers. iens ont redoublé d'audace depuis quelque tems: Ils ont envoyé récemment e & deux Chebecs en station derrière le Rocher de *Gibraltar*, dans l'inten- minée de s'emparer d'un Vaisseau de ligne & d'une Frégate de la Marine *Por-* ui étoient en croisière dans le *Détroit:* Ils n'ont rencontré que la Frégate, sé- Vaisseau de ligne: Deux Chebecs l'ont abordée à la vue de notre Port, l'ont amenée à *Alger*, après avoir massacré presque tout l'Equipage. Si l'on ne mesures vigoureuses contre eux, il faut s'attendre, qu'ils feront bien d'autres dans nos parages. Les Puissances *Africaines* ont fort haussé, depuis quelque ton envers les Nations *Européennes*, qu'elles mettent à contribution. Le Roi eur de *Maroc* a envoyé aux Consuls de *Suède* & de l'*Amérique-Unie*, résidant un Message, par lequel il les requiert de donner aux Vaisseaux armés de leur ui bloquent actuellement le Port de *Tunis*, l'ordre de permettre aux Bâtimens d'y entrer librement avec des Cargaisons de Grains. Le Capitaine *Truxton*, nde les Navires *Américains* de cette Bloquade, a répondu, que ses ordres po- t de n'avoir aucun égard à une pareille demande. Cette Réponse ayant été née au Monarque *Maure*, il a en conséquence donné ordre à Mr. *James Sim-* il de l'*Amérique-Unie*, de quitter ses Etats; & une Frégate *Américaine* a fait ramener le Consul & toute sa Famille, attendus ici au premier jour. L'on point, que l'Empereur ne pousse plus loin son ressentiment, & que les *Maures* t de l'occasion, afin d'envoyer en mer de petits Corsaires, & de courir sus au de l'*Amérique-Unie*. "

RIS, *le* 17. Thermidor (5. *Août.*) Ce n'est pas à tort que nous avons regar- ssage des *Consuls* au *Sénat-Conservateur* (*inséré dans notre* Gazette *de ce jour*) dernier signal du développement de ces grandes mesures, qui devoient ache- ager tout-à-fait la face Politique de la République *Françoise*. Déjà les pro- parés & mûris pour cet effet dans le silence, ont été mis au jour. Déjà non- la proclamation de *Napoléon Bonaparte* pour *Premier-Consul à vie*, mais en- utres modifications nouvelles & importantes de la forme du Gouvernement, ifiées. On est redevable de l'issue de cette affaire au concert seul entre les *Con- Sénateurs;* concert, que les Observateurs attentifs se rappelleront ne pas avoir aussi parfait lors des commencemens du changement, qui s'accomplit aujour- il faut nous hâter de mettre d'abord sous les yeux du Lecteur le Procès- l'Audience du *Sénat-Conservateur* aux *Tuileries*, lorsqu'en Corps il vint avant- au *Premier-Consul* pour toute sa vie la Magistrature-Suprême de la *France*. Procès-Verbal, qui a été inséré sur-le-champ dans le *Journal officiel*.

dience du Corps-Diplomatique a eu lieu aujourd'hui (15. Thermidor.) *Elle ancée, lorsque le* Sénat-Conservateur *s'est rendu au Palais du Gouvernement. a été interrompue, & les Membres du* Sénat-Conservateur *ont été introduits.* Barthelemy, *Président, a porté la parole en ces termes.* "

REN PREMIER-CONSUL, Le Peuple *François*, reconnoissant des immenses e vous lui avez rendus, veut " que la première Magistrature de l'Etat soit *inamo- re vos mains.* " En s'emparant ainsi de votre vie toute entière, il n'a fait qu'ex- pression du *Sénat*, déposée dans son *Sénatus-Consulte* du 18. *Floréal* (8. Mai.) La

Nation, par cet acte solemnel de gratitude, vous donne la *mission de consolider* [illegible] *tions*. Une *nouvelle carrière* commence pour le *Premier-Consul!* Après des prod[illegible] leur & de talens Militaires, il a terminé la Guerre & obtenu par-tout les conditio[illegible] les plus honorables: Les *François*, sous ses auspices, ont pris l'attitude & le car[illegible] véritable grandeur: Il est le pacificateur des Nations & le restaurateur de la *France* [illegible] *seul* est une *grande Puissance*. Déjà une Administration de moins de trois années [illegible] fait oublier cette époque d'Anarchie & de calamités, qui sembloit avoir tari les [illegible] la prospérité publique: Mais il reste des maux à guérir: Les *François*, après avoi[illegible] Monde par leurs exploits Guerriers, attendent de vous, CITOYEN PREMI[illegible] SUL, tous les bienfaits de la Paix, que vous leur avez procurée. S'il existoit [illegible] semences de discorde, la proclamation du *Consulat perpétuel* de *Bonaparte* les fer[illegible] tre; tout est maintenant rallié autour de lui: Son puissant génie sçaura tout mainte[illegible] conserver; il ne respire que pour la prospérité & le bonheur des *François;* il ne le[illegible] ra jamais que l'élan de la gloire & le sentiment de la grandeur Nationale; en ef[illegible] Nation mérite mieux le bonheur, & de quel Peuple plus éclairé & plus sensible p[illegible] désirer l'estime & l'attachement! *Le* Sénat-Conservateur *s'associera à toutes les pe[illegible] reuses du Gouvernement;* il secondera de ses moyens toutes les améliorations, qui [illegible] but de prévenir le retour des maux qui nous ont affligés si longtems, d'étendre & [illegible] lider les biens, que vous avez ramenés parmi nous; c'est un devoir pour lui de con[illegible] à l'accompliſſement des voeux du Peuple, qui vient de manifester d'une manière [illegible] son zèle & son discernement. „ Le *Sénatus-Consulte*, que le *Sénat* en Corps vie[illegible] mettre, CITOYEN PREMIER-CONSUL, contient l'expression de sa reconnoiſſ[illegible] culière; organe de la volonté Souveraine, il a cru devoir, pour mieux remplir les [illegible] du Peuple *François*, appeller les Arts à perpétuer le souvenir de ce mémorable év[illegible]

„ *Après ce Discours, le Citoyen* Barthelemy, *Président, a fait lecture de l'* [illegible] *la teneur suit.*

SÉNATUS-CONSULTE. — Extrait des Régîtres du *Sénat-Conservat*[illegible] du 14. *Thermidor* an 10. de la République (2: Août 1802.)

„ *Le* Sénat-Conservateur, *réuni au nombre de Membres prescrit par l'Article* [illegible] *Constitution: Délibérant sur le Message des* Consuls *de la République du* 10. *de ce* [illegible] *Juillet.*) *Après avoir entendu le Rapport de sa Commission spéciale, chargée de* [illegible] *Régîtres des Votes émis par les Citoyens* François: *Vu le Procès-Verbal fait par la* [illegible] *spéciale, & qui constate, que* 3,577,259. *Citoyens ont donné leurs suffrages, & que* [illegible] *Citoyens ont voté pour que* Napoléon Bonaparte *soit nommé* Premier-Consul à vi[illegible] *rant, que le* Sénat, *établi par la Constitution organe du Peuple pour ce qui intéres* [illegible] *Social, doit manifester d'une manière éclatante la reconnoissance Nationale envet* [illegible] *vainqueur & pacificateur, & proclamer solemnellement "la volonté du Peuple F*[illegible] „ *donner au Gouvernement* toute la stabilité *nécessaire à l'Indépendance, à la pro*[illegible] „ *la gloire de la République:* " *Décrète ce qui suit.* "

ART. I. Le Peuple *François* nomme, & le *Sénat* proclame NAPOLÉON BO[illegible] *Premier-Consul à vie.*

II. Une Statue de la Paix, tenant d'une main le laurier de la Victoire, & de l'a[illegible] cret du *Sénat*, attestera à la Postérité la reconnoissance de la Nation.

III. Le *Sénat* portera au *Premier-Consul* l'expression de la confiance, de l'amour [illegible] miration du Peuple *François.*

(*Signé*) BARTHELEMY, *Président.* VAUBOIS & FARGUES, *Secr*[illegible]

„ *Le* Premier-Consul *a répondu au* Sénat *en ces termes.* "

„ SÉNATEURS, La vie d'un Citoyen est à sa Patrie. Le Peuple *François* ve[illegible] mienne toute entière lui soit consacrée. . . . . J'obéis à sa volonté. . . . . E[illegible] nant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le dévo[illegible] *le Système de ses Loix sur des Institutions prévoyantes.* Par mes efforts, par *votr*[illegible] CITOYENS SÉNATEURS, par le concours de toutes les Autorités, par la c[illegible] la volonté de cet immense Peuple, la Liberté, l'Egalité, la prospérité de la *Fran*[illegible] l'abri des caprices du sort & de l'incertitude de l'avenir. . . . . Le meilleur des [illegible] ra le plus heureux, comme il est le plus digne de l'être, & sa félicité contribuera [illegible] l'*Europe* entière. Content alors d'avoir été appellé par l'ordre de celui, de qui to[illegible] à ramener sur la Terre la Justice, l'Ordre & l'Egalité; j'entendrai sonner la der[illegible] sans regret . . . . . & sans inquiétude sur l'opinion des Générations futures[illegible] TEURS, recevez mes remercîmens d'une démarche aussi solemnelle. Le *Sénat* [illegible] que le Peuple *François* a voulu, & par-là il s'est plus étroitement associé à tout c[illegible] à faire pour le bonheur de la Patrie. Il m'est bien doux d'en trouver la certitude [illegible] cours d'un Président aussi distingué. "

„ *Les Membres du* Sénat *se sont retirés, & l'Audience a été continuée.* "

ine le *Sénat* avoit-il fait cette démarche éclatante pour l'accompliſſement de ce nommé *ſa penſée*, & offert auſſi ſolemnellement ſon adhéſion aux *penſées du Gouvernement*, que les *Conſuls* lui ont communiqué ces dernières, & l'ont mis à même de ter l'appui promis. Dès hier les Conſeillers-d'Etat *Regnier*, *Portalis* & *Deſſolles*, de la part du Gouvernement, porté au *Sénat-Conſervateur* le Projet d'un *Sénatus-organique de la Conſtitution*; & l'événement n'a pas trompé l'attente, qu'on les diſpoſitions des *Sénateurs*. Ceux-ci ont, dès le même jour, adopté le *Sénatulte* propoſé. Néanmoins cet Acte, qui déjà auſſi eſt public, ne réaliſe pas ment les rêves de nos Ecrivains Politiques. Il conſerve toutes les premières Autuellement exiſtantes, quoiqu'avec beaucoup de modifications, avec des attributrapports très-différents. Il reſtera trois *Conſuls*, tous perpétuels, mais le ſecond niſième nommés par le *Sénat* ſur la préſentation du premier; & celui-ci pourra auſſi à la même Aſſemblée ſon Succeſſeur. Le Gouvernement & le *Sénat* ſe intimément liés, & partageront enſemble l'Adminiſtration ſuprême. Le nomMembres du *Tribunat* ſera réduit à moitié; cette Aſſemblée & le *Corps-Légiſlaront* extraordinairement être diſſous par le *Sénat*, & ſoumis ainſi à un renouvelentier. Des Aſſemblées de Canton, & des Collèges Electoraux d'Arrondiſſede Département, exerceront les droits Politiques des Citoyens; & les plus imauront une part principale. Le *Sénatus-Conſulte* y relatif eſt compris dans 87, qui ſont diviſés en 10. Titres, traitant des *Aſſemblées de Canton*, *Colléges Electo-Arrondiſſement & de Département*, *Conſuls*, *Sénat*, *Conſeillers-d'Etat*, *Corps-Tribunat*, *Juſtice*, & *droit de faire grâce*. Obligés d'en renvoyer le Texte du à l'Ordinaire prochain, nous ajouterons ici la Lettre-Circulaire, par laquelle premier *Sénatus-Conſulte* vient d'être envoyé dans les Départemens.

Miniſtre de l'Intérieur au Préfet de . . . PARIS, 16. *Thermidor* an 10.

ous envoye CITOYEN PRÉFET, *le* Sénatus-Conſulte *qui proclame la volonté du* ançois. *Vous le ferez publier ſolemnellement dans toute l'étendue de votre Départe-Août* (27. Thermidor.) *Ce jour ſera deſormais conſacré par de bien grands ſou-rappellera à nos derniers Néveux l'époque mémorable du bonheur public, de la Paix ences, & du plus grand acte de Souveraineté, qu'ait jamais exercé une Nation. Le eſt à la fois l'anniverſaire de la naiſſance du* Premier-Conſul, *le jour de la ſignature Etat, & l'époque où le Peuple* François, *voulant aſſurer & perpétuer ſon bonheur, durée à celle de la glorieuſe carrière de* NAPOLÉON BONAPARTE. *Que de doux pour exciter l'enthouſiaſme du Peuple* François! *Quel concours puiſſant d'événemens conſtances pour réveiller dans tous les coeurs les ſentimens généreux, qui caractériſent an! Des actes de bienfaiſance peuvent célébrer cette grande journée; & je vous invite,* EN PRÉFET, *à la conſacrer toute entière au bonheur, en uniſſant par le Mariage idus recommandables par leurs vertus. Je vous ſalue.*" (Signé) CHAPTAL.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES *des* 3. *&* 6. *Août.*

Gazette officielle de *Londres* du 3. de ce mois annonce la nomination de Mr. *Liſton* Envoyé-Extraordinaire & Miniſtre-Plénipotentiaire du Roi près de la Républi*tave*, & celle de Mr. *Jean Hunter* comme Conſul-Général du Roi à *Madrid*, que Mr. *Liſton* a rempli ci-devant le même Poſte près de la République de que-Unie. L'arrivée du Miniſtre *Bàtave* près de notre Cour, qui n'eſt pas enmé, eſt attenduë vers la fin de Septembre, lorſque le Roi ſera revenu de *Weymouth*. C'eſt vers la même époque qu'aura apparemment lieu la venuë du Général *An*Ambaſſadeur de la République *Françoiſe*, & le départ de notre Ambaſſadeur, *Whitworth*, pour *Paris*. En attendant, l'on croit pouvoir dire, que le travail té de Commerce avec la *France* ſe continuë avec ſuccès, & que Mr. *Otto*, avant er *Londres*, aura encore la ſatisfaction d'avoir conſolidé par cette heureuſe Néla Paix entre les deux Nations, à laquelle il a efficacement contribué. Il paldé, que Mr. *Frère* aura l'Ambaſſade de *Madrid*, & ſera remplacé lui-même à par Lord *R. Fitzgerald*. Mr. *Jackſon* va à *Berlin* comme Envoyé-Extraordi-Miniſtre-Plénipotentiaire du Roi, ayant Mr. *Rolleſton* pour Secrétaire. L'Ami*John Borlaſe Warren* partira, les premiers jours de Septembre, de *Londres* pour baſſade à *Petersbourg*, ayant pour Secrétaire de Légation Mr. *Garlick*, dont les dans la carrière Diplomatique à *la Haye* & ailleurs ont été de la plus grande utiBarrie. Ainſi tous les Poſtes dans cette partie vont être remplis; & *la Grande-Bretagne* aura renoué ſes rapports avec les différentes Puiſſances de l'*Europe*."

„ Il eſt arrivé le 30. Juillet à *Portsmouth* deux Bâtimens de transport de l'Iſle
avec des Paſſagers & un Train d'Artillerie: Ils avoient quitté l'Iſle le 27. Mai
ment que l'on venoit d'y apprendre le départ de *Naples* des 2. mille Hommes de
Napolitaines, qui, ſuivant le Traité définitif d'*Amiens*, doivent être mis en Garniſon
un an, dans les différentes Fortereſſes *Maltaiſes*. Il eſt arrivé en même tems deux T
avec des Troupes *Angloiſes*, revenant de l'Iſle de *Minorque*, renduë à l'*Eſpagn*
tes les Nouvelles de la *Méditerranée* s'accordent à dire, que les Puiſſances *Bar*
ſe ſont montrées depuis quelque tems avec plus d'audace que jamais, & ont fai
ſes importantes ſur différents Pavillons. Des Avis, qu'on a de *Gibraltar* (*
deſſus) feroient même croire, que les *Algériens* cherchent auſſi querelle à l'*A*
Cette Nouvelle co-incide avec les Articles, qu'on a trouvés ces jours-ci, dan
niteur de *Paris*, ſur l'arrogance ſpoliatrice des Pirates *Africains*; ſur les preuv
tes qu'ils viennent d'en donner; ſur la baſſeſſe de l'*Eſpagne* & d'autres Puiſſanc
péennes, qui ſe ſoumettent à leurs brigandages & les rachètent par un tribut fl
ſur la néceſſité & l'opportunité de mettre enfin, à forces réunies, un terme à
teux excès & à cet aviliſſement. — Mais, malgré l'évidence de ces faits & d
ſons, il ne faut pas croire, même pour ce qui regarde l'*Angleterre*, que le c
queſtion ſoit auſſi-tôt formé que conçu. La jalouſie des Nations, ſur-tout j
mercantile, eſt le fléau de l'*Europe*. "

„ Les Fonds ſont toujours foibles: Les *Annuités à 3. p. c.* ſont à 71. & un h

De LEYDE, *le 9. Août.* On apprend par les dernières Lettres de *Vienne*,
juſqu'au 28. Juillet, que Sa Majeſté *Pruſſienne* a, par ſon Envoyé Comte de *K*
informer le Cabinet Impérial du *Traité de ceſſion & d'indemniſation*, conclu ent
la *France* à *Paris* le 23. Mai, & ratifié le 2. Juillet. La Nouvelle n'aura pu ſ
le Gouvernement *Autrichien*, auſſi peu qu'il pourra s'étonner de celle de l'e
précipitée, que le Roi de *Pruſſe* vient de donner à ſes ſtipulations. Il paroît ce
que l'Empereur vouloit attendre ce dernier Avis même, avant de recourir de ſo
des voyes de fait ſemblables. Dans l'intervalle a paru le Décret de Commiſſi
riale pour la convocation à *Ratisbonne* de la *Députation-Extraordinaire* de l'*Em*
avoit été annoncée par le Réſcript de Sa Majeſté, inſéré dans notre avant-der
cette. Le dit Décret de Commiſſion a même déjà été expédié de *Vienne* le 2
dernier. En voici la teneur.

De la part de S. M. l'Empereur des Romains, FRANÇOIS II, *notre très-grac
verain, aux illuſtres Conſeillers, Envoyés & Miniſtres des Electeurs, Princes &
St. Empire* Romain, *qui ſe trouvent à la Diète-Générale.*

„ L'objet eſſentiel du *Concluſum*, ſoumis très-humblement, le 2. Octobre, à S.
riale, & ratifié par elle le 7. Novembre de l'année dernière, a été de fixer & de dé
d'une manière préciſe, le *mode de co-opération* des Etats de l'*Empire* au complé
Paix. Le moment eſt arrivé, où la *Députation extraordinaire* de l'*Empire*, nomm
tutionnellement & dans les formes uſitées des délibérations de la Diète, & agréée
Impériale, doit ſe réunir pour atteindre ce but important & répondre, par l'ac
ment ſcrupuleux des pénibles devoirs qui lui ſont impoſés, à la confiance particul
l'Empereur & l'*Empire* ont miſe dans ſa ſageſſe éclairée & dans ſon Patriotiſme.
cela, S. M. Impériale ordonne, en vertu de l'Autorité qui lui appartient comme
prême de l'*Empire*, " que les Etats, qui doivent former la dite *Députation*, envoy
„ le plus court délai, leurs Subdélégués dans la Ville Impériale de *Ratisbonne*,
„ jugée, de l'aveu du Gouvernement *François*, être le lieu le plus convenable
„ du *Congrès*; & que les Pleins-pouvoirs, dont l'*Empire* doit munir la dit
„ *tion*, pour régler définitivement & terminer l'oeuvre de la Paix, ſoient expédi
„ mément au *Concluſum* précité, ratifié par S. M. Impériale, & ſoumis, ſuivant
„ la ſanction Impériale. " En conſéquence de ces diſpoſitions, S. M. Impériale,
donner les ordres les plus précis à Mr. le Conſeiller *Schraut*, nommé par elle, en
d'Etat de l'*Empire*, Subdélégué Electoral de *Bohême*, de ſe rendre, ſans délai,
Ratisbonne; & Elle a nommé pour ſon Miniſtre-Plénipotentiaire près du dit *Con*
qualité de Chef-Suprême de l'*Empire*, le Baron de *Hügel*, Conſeiller-intime,
faire-Impérial près la Diète générale. "

La Princeſſe régnante d'*Orange-Naſſau* a rejoint le 22. Juillet à *Dietz* ſa Fam

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*